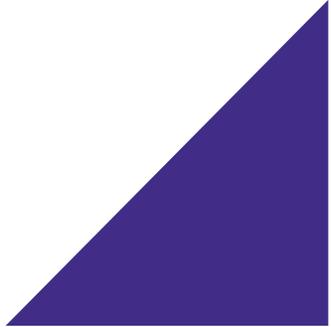


Volonté de faire

Inspirer de plus en plus d'individus au pays à faire un don de bienfaisance par testament



Les informations contenues dans la présente proposition
sont sujettes à modification au fur et à mesure de l'évolution de la campagne.

Nous avons la possibilité d'accroître le financement des organismes oeuvrant pour le bien commun.

Les organismes de bienfaisance sont plus que jamais nécessaires. Ils sont les premiers à appuyer les personnes les plus vulnérables dans nos collectivités et à s'attaquer aux problèmes les plus urgents de la société.

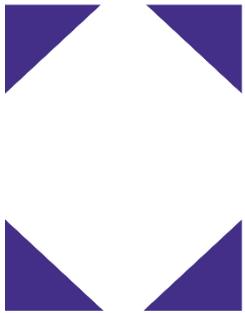
Pourtant, alors que la demande auprès des organismes de bienfaisance augmente, le financement de ceux-ci ne suit pas le même rythme. L'économiste en chef d' « Imagine Canada » prévoit que d'ici 2026, le secteur caritatif aura besoin de 25 milliards de dollars pour répondre à une demande de services en forte hausse.

Heureusement une possibilité *colossale* se présente à nous, une source de fonds inexploitée grâce aux dons testamentaires.

En effet, encourager les gens à destiner ne serait-ce qu'une infime partie de leur succession aux causes qui leur tiennent à cœur permettrait aux organismes de remplir leur mission sociétale.

Actuellement, très peu de personnes au pays versent un don au moyen de leur testament à un organisme de charité. Nous voulons changer cela...

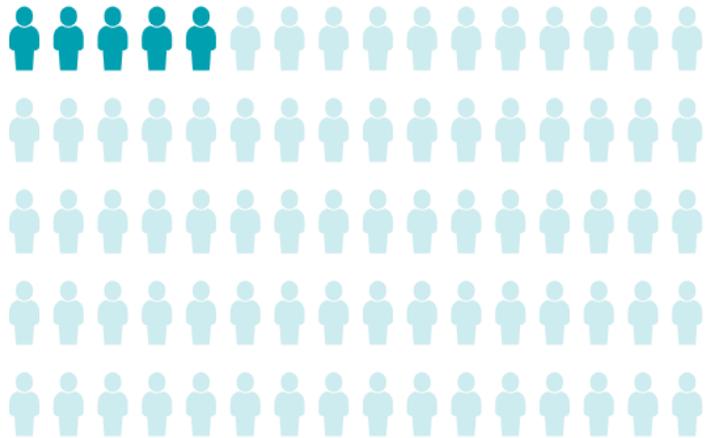
« Volonté de faire »
est la plus grande
campagne de notre
histoire pour faire des
dons testamentaires
aux organismes de
bienfaisance une
norme sociale.

 **VOLONTÉ**
DE FAIRE^{MD}

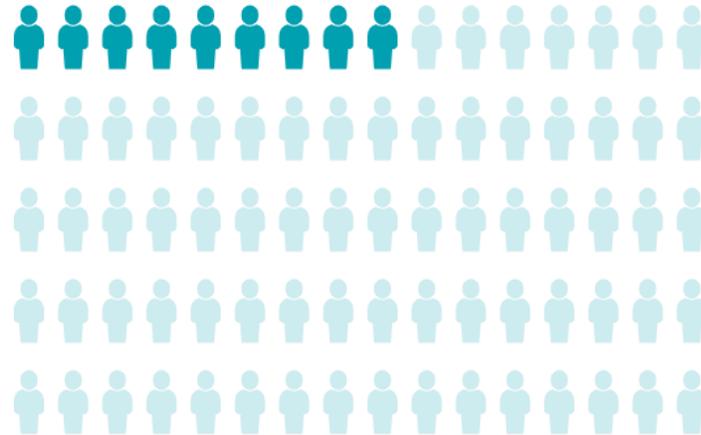
Faites un don testamentaire à votre image

Notre objectif de 10 ans

Actuellement, seuls 5 % des Québécois(es) et Canadiens(iennes) font un don testamentaire.



D'ici 2030, nous souhaitons que 8,5 % fasse un don testamentaire.

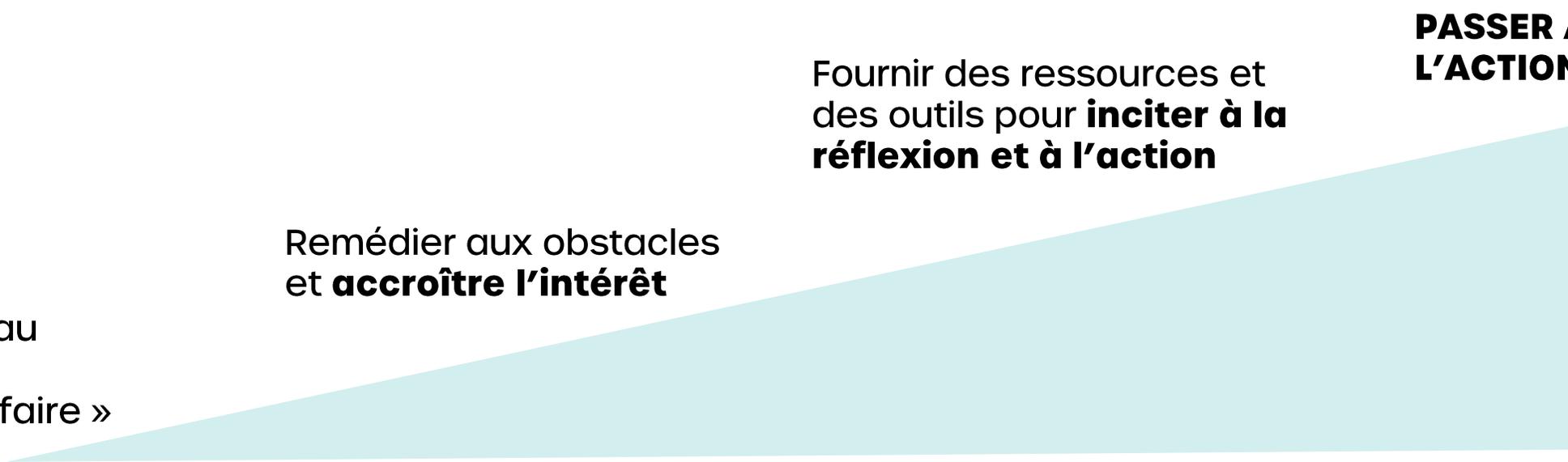


Génération un supplément de
40 G\$
pour
le bien
commun!

REMEMBER A CHARITY
IN YOUR WILL
Help the work live on...

« Volonté de faire » est inspirée du succès de la campagne [Remember a Charity](#). Dix ans après le début de la campagne, 8,5 % de la population du Royaume-Uni a fait un don testamentaire. Maintenant, 20 ans plus tard, cette proportion s'élève à 17 %.

Notre moyen pour y parvenir



Sensibiliser au mouvement
« Volonté de faire »

Remédier aux obstacles
et **accroître l'intérêt**

Fournir des ressources et
des outils pour **inciter à la
réflexion et à l'action**

**PASSER À
L'ACTION**

Notre [recherche](#) faite en 2019 montre que les principaux défis à surmonter sont les suivants :

- 1** 76 % des Québécois(es)/63 % des Canadiens(iennes) ne sont pas intéressé(e)s au don testamentaire et rejettent immédiatement l'idée, car ils croient que cela prive leurs proches;
- 2** 19 % des Québécois(es)/31 % des Canadiens(iennes) sont intéressé(e)s au don testamentaire, mais n'agissent pas. Cela s'explique par l'indécision concernant les organismes de bienfaisance, le manque de temps et la simple inaction.



Il n'est pas nécessaire de choisir entre vos proches et les causes qui vous tiennent à cœur. Vous pouvez soutenir les deux dans votre testament. Découvrez comment vous pouvez transformer le monde en faisant un don par testament en visitant volontedefaire.ca.

**J'aime ma fille.
J'aime aussi les arts.
Je pense aux deux.**

En savoir plus

VOLONTÉ DE FAIRE

VOLONTEDEFAIRE.CA
Soutenez vos proches et un organisme de bienfaisance dans votre testament [Learn More](#)

[Cliquez ici](#) pour voir les vidéos de la campagne.

Nos éléments de marketing

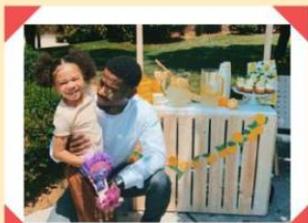
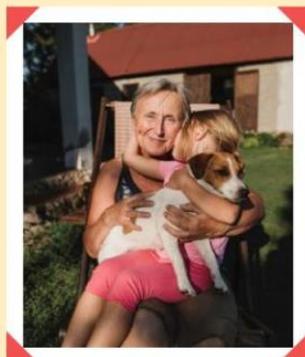
Le marketing pour « Volonté de faire » sensibilise les gens et s'attaque aux obstacles qui empêchent ces derniers d'envisager un don testamentaire.

Nos éléments de marketing sont essentiellement numériques en vue de joindre notre public dans toutes les régions. Les moyens publicitaires de la campagne s'étendent de septembre à mai chaque année :

- Facebook, Instagram, YouTube;
- Recherche Google;
- bannières publicitaires;
- journaux dans les grandes villes; (seulement en septembre)
- couverture médiatique dans des publications télévisées, radio et imprimées. (seulement en septembre et en mars)

Un aperçu...

Pendant la campagne de 2022-2023, nous continuerons d'utiliser nos publicités actuelles, et nous ajouterons une nouvelle publicité.



**Vous avez toujours su
donner généreusement.**

Continuez à partager l'amour.

Faites un don de charité par testament.

**VOLONTÉ
DE FAIRE™**

Pour en savoir plus, rendez-vous
sur volontedefaire.ca

Remarque : Ceci est une maquette destinée uniquement à illustrer le concept. Le montage d'images exclusives de « Volonté de faire » est en cours.

La volonté de faire une difference

C'est le pouvoir de votre don par testament.

COMMENCEZ

Les testaments ne sont pas seulement un moyen légal de distribuer vos biens personnels, ils peuvent être un outil puissant pour changer le monde. Ajouter un don de bienfaisance à votre testament est plus facile que vous ne le pensez.

COMMENT CELA FONCTIONNE

Découvrez comment vous pouvez soutenir vos causes préférées et ceux et celles que vous aimez dans votre testament.

Visitez le site Web de la campagne à Volontedefaire.ca

Le site Web de campagne

Les éléments de marketing dirigent les gens vers le site Web de « Volonté de faire », qui propose des ressources et des outils permettant à ceux-ci d'envisager aisément un don testamentaire et prenez les mesures suivantes.

Sur le site, les utilisateurs ont la possibilité :

- de lire des articles de blogue pour en apprendre plus sur les dons testamentaires;
- d'utiliser le calculateur de legs pour découvrir comment faire profiter leurs proches et leurs causes;
- de trouver les organismes de charité à soutenir;
- de trouver des spécialistes pour les guider;
- de s'inscrire à notre liste de diffusion pour recevoir d'autres conseils, notamment une invitation à un webinaire en ligne sur la planification successorale.

En septembre 2021, « Volonté de faire » a été lancée à travers le pays pour la toute première fois. Au cours des deux premiers mois, elle a produit des résultats très impressionnants!

- 13 % des Québécois(es) / 11 % des Canadiens(iennes) connaissaient la campagne après 2 mois;
- 38 % ont déclaré être plus susceptibles de faire un don testamentaire après avoir vu nos publicités;
- 130 000 utilisateurs sur le site Web;
- 11 571 actions prises sur le site Web*.

* Utiliser le calculateur de legs, communiquer avec un conseiller financier, un avocat ou un notaire, rechercher un organisme de bienfaisance et l'ajouter à la liste, ou demander plus d'informations sont des actions laissant présager un don testamentaire.



« La campagne ouvre la porte à des conversations profondes avec les clients - et les clients potentiels - sur leurs valeurs et le bien qu'ils veulent faire dans ce monde. » |

~ Rich Widdifield, Vincianne Tricand,
Gestion de patrimoine Assante

Faire des dons testamentaires une norme sociale nécessite un effort collectif.

« Volonté de faire » mise sur un regroupement d'organismes de bienfaisance et de professionnels financiers et juridiques novateurs qui s'investissent dans la campagne et utilisent leur voix pour propulser le mouvement.

Pourquoi devenir partenaire de « Volonté de faire » ? Une [recherche](#) montre que peu de conseillers(ères) engagent des conversations sérieuses sur la philanthropie avec leurs clients. Pourtant, les clients veulent des conseils approfondis sur la façon de réaliser leurs rêves philanthropiques. En tant que partenaire de « Volonté de faire » vous vous démarquez et vous utilisez votre voix pour aider vos clients à atteindre leurs objectifs caritatifs.

Les partenaires reçoivent une formation sur la planification des dons, et vous entrent en contact avec un bassin croissant de personnes qui recherchent des conseils sur les dons planifiés. De plus, vous profitez de ressources de marketing pour tirer parti de la campagne et ouvrir des conversations avec vos clients sur la philanthropie.



Michel Beauchamp, TEP

**BEAUCHAMP
GILBERT
NOTAIRES**

Notaire émérite, Beauchamp et Gilbert, notaires inc.

À propos Michel Beauchamp

Me Michel Beauchamp est notaire émérite. Il est diplômé de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il pratique à Montréal au sein de l'étude Beauchamp et Gilbert, notaires inc. Sa pratique est exclusivement orientée vers les successions, les testaments et les mandats de protection, le droit des personnes physiques et le droit de la famille. Il est chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, formateur pour la Chambre des notaires du Québec, conférencier pour le Barreau du Québec, l'Association du Barreau Canadien et les Éditions Yvon Blais inc. Il s'est vu décerner la médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec en 2017. Cette prestigieuse distinction de la Chambre des notaires du Québec vise à souligner une contribution ou une réalisation exceptionnelle d'un notaire dans un domaine particulier et dont l'honneur a rejailli sur l'ensemble de la profession. Il est également membre de la *Society of trust and estate practitioners*.

Publications de Michel



Rédiger un testament au Québec : le testament notarié

Par Michel Beauchamp

 mbeauchamp@beauchampgilbert.com

 514-596-0066

 Site Web de Michel

Votre page de campagne

Les partenaires conseillers(ères) ont leur propre page sur le site Web de « Volonté de faire ». Elle est accessible au public via les pages [Obtenir des conseils financiers](#) et [Trouver des notaires ou avocats\(es\)](#), sur laquelle les utilisateurs envisageant de faire un don testamentaire peuvent obtenir des conseils professionnels à cet effet.

Ces pages de recherche sont de plus en plus fréquentées – avec une moyenne de près de **17 000 visites** en seulement deux mois – à mesure que notre public voit la possibilité de faire un don testamentaire.

Les conseillers(ères) se joignant à « Volonté de faire » peuvent personnaliser leur page et visualiser à tout moment le nombre de visites et d'actions effectuées sur cette dernière.



Search



Home



My Network



Jobs



Messaging



Notifications



Patrick St. Jean
Notaire

Pouvez-vous vraiment faire une différence grâce à votre testament? Oui!

Même un petit pourcentage de votre patrimoine laisse à votre cause peut avoir un impact considérable, tout en laissant la plus grande partie à vos proches. Découvrez dès aujourd'hui le pouvoir de VOTRE testament.



Sara Byrnell and 310 others

8 comments



Like



Comment



Share



Send

La trousse de marketing

Les partenaires conseillers(ères) ont aussi accès à une nouvelle trousse de marketing chaque année. Elle leur permet de profiter de la campagne pour s'adresser à leurs clients et pour fournir à ces derniers des conseils précieux sur la planification successorale et les dons de bienfaisance.

La trousse contient des communications prérédigées, des images statiques et des vidéos avec comarquage « Volonté de faire », des messages clés et une proposition de calendrier de communications. Les ressources fournies sont établies selon les meilleures pratiques tirées de l'expérience de la campagne.

Un aperçu...

La trousse de marketing de 2022-2023 fournira nos publicités actuelles, et ajoutera une nouvelle publicité de comarquage.



Les partenaires profiteront de nouvelles ressources, notamment :

- 2 courriels et messages sociaux prérédigés;
- 1 billet de blogue prérédigé;
- les publicités de « Volonté de faire » (vidéos et images statiques) pour le comarquage;
- une proposition de calendrier de communications;
- des messages clés;
- les marques de « Volonté de faire ».

Remarque : Ceci est une maquette destinée uniquement à illustrer le concept. Le montage d'images exclusives de « Volonté de faire » est en cours.

La formation et le réseautage

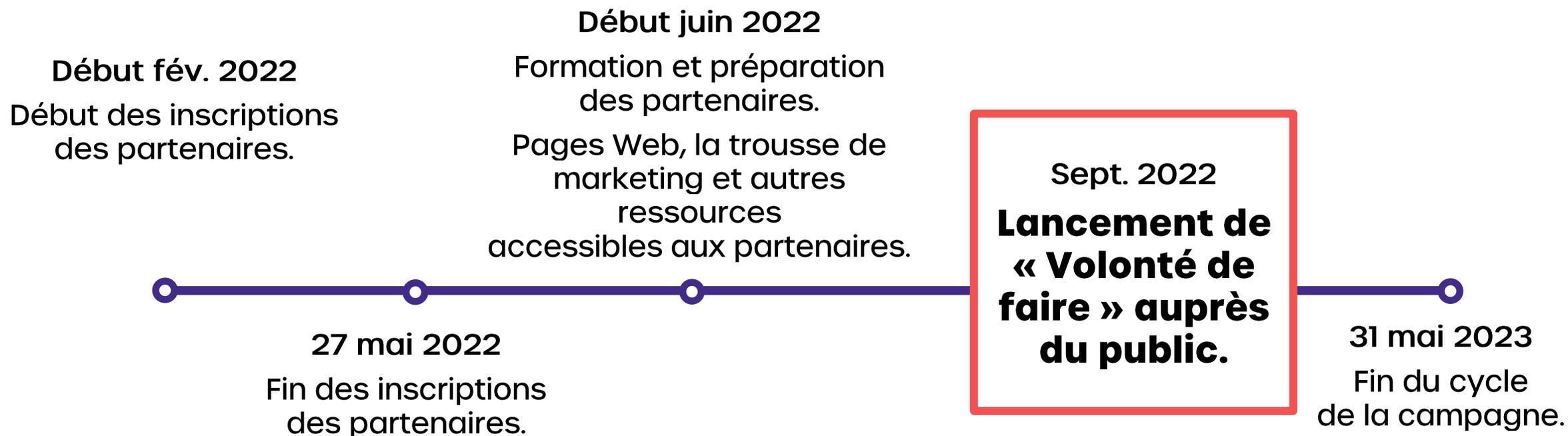


Les conseillers partenaires sont invités à découvrir les principes fondamentaux des dons planifiés à l'occasion d'un cours offert gratuitement par l'[ACPDP](#), le principal organisme de formation sur la planification stratégique des dons.

Ils bénéficient de nombreux autres avantages liés à [leur adhésion comme membres de l'ACPDP](#) (obligatoire pour participer à la campagne) :

- ressources sur la planification des dons;
- crédits de développement professionnel, entre autres sur la certification pour le [titre de MFA-P](#);
- accès à un réseau de conseillers(ères) et de professionnels des organismes de bienfaisance avec une expertise en matière de planification stratégique des dons.

La prochaine campagne « Volonté de faire » sera lancée à travers le pays en septembre 2022!



La date limite d'inscription à la prochaine campagne est le 27 mai 2022.

Votre partenariat

Pour devenir partenaire de « Volonté de faire », il vous suffit de devenir membre de l'[ACPD](#).

Votre [adhésion](#) vous offre plusieurs avantages outre ceux de la campagne « Volonté de faire ».

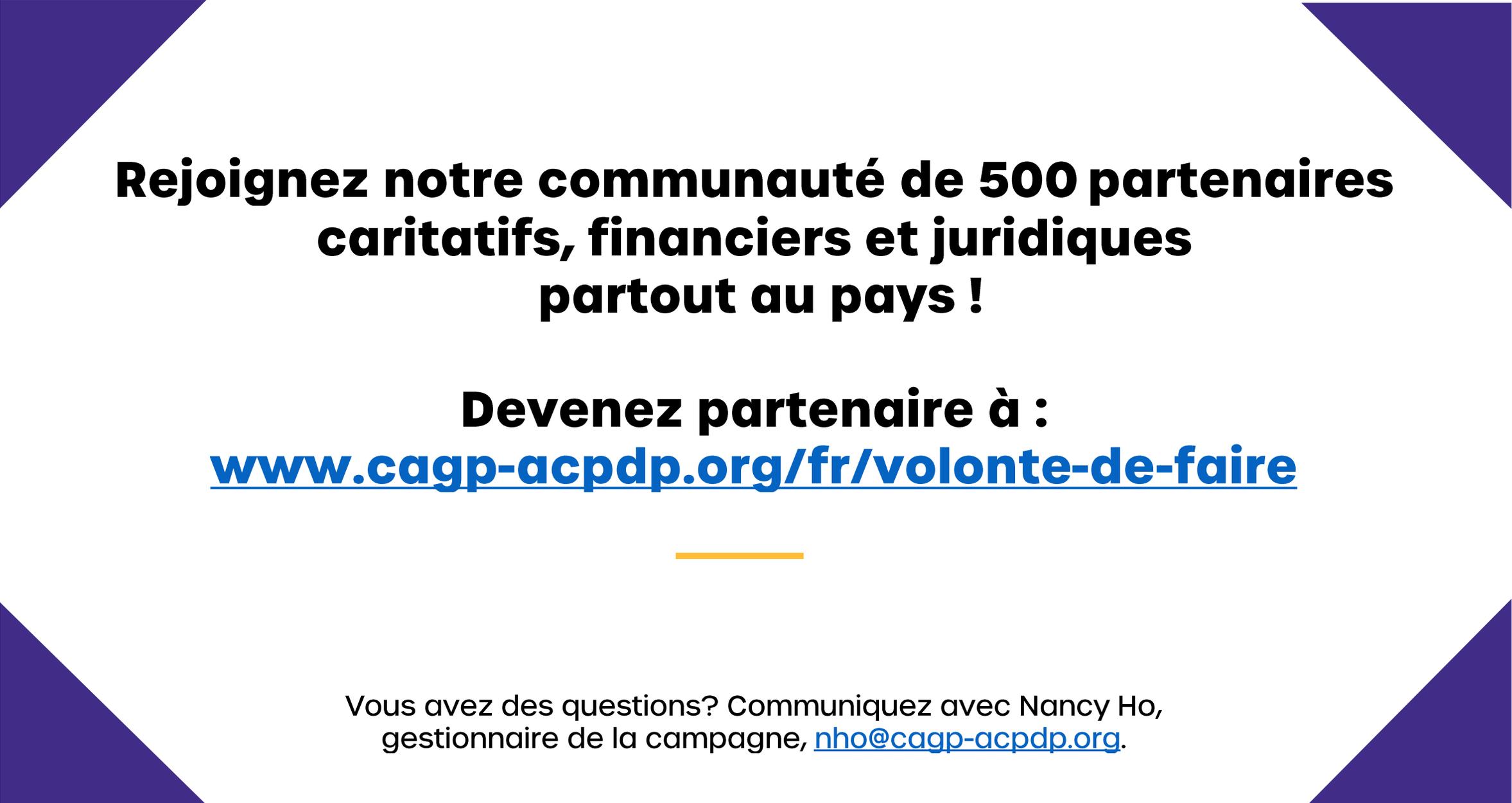
**Frais annuels de partenariat
pour les conseillers(ères) :**

375 \$ (adhésion à l'ACPD)

Si vous faites actuellement partie des membres actifs de l'ACPD et que vous souhaitez devenir partenaire de « Volonté de faire », contactez-nous.

Avantages des partenaires

- 1** Une page dédiée sur le site Web « Volonté de faire ». Mettez en valeur votre marque pour un public cherchant de l'aide dans la planification successorale.
- 2** La trousse de marketing de « Volonté de faire ». Profitez de communications préédigées, d'éléments visuels avec comarquage, et plus encore.
- 3** De la formation sur les dons planifiés. Assistez gratuitement à un cours de l'ACPD sur les principes fondamentaux des dons planifiés.



**Rejoignez notre communauté de 500 partenaires
caritatifs, financiers et juridiques
partout au pays !**

Devenez partenaire à :
www.cagp-acpdp.org/fr/volonte-de-faire

Vous avez des questions? Communiquez avec Nancy Ho,
gestionnaire de la campagne, nho@cagp-acpdp.org.